BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 18 octobre 2018 portant dissolution de la brigade territoriale de Beauvais et modification corrélative des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis (Oise)

NOR: INTJ1821269A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Beauvais est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2019. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis (Oise) sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des soutiens et des finances, L. TAVEL

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Beauvais	Allonne Beauvais Fouquenies Goincourt Guignecourt Herchies Juvignies Maisoncelle-Saint-Pierre Aux Marais Le Mont-Saint-Adrien Pierrefitte-en-Beauvaisis Saint-Martin-le-Nœud Savignies Tillé Troissereux Verderel-lès-Sauqueuse	(Dissolution)
Bresles	Bailleul-sur-Thérain Bonlier Bresles Le Fay-Saint-Quentin Fontaine-Saint-Lucien Fouquerolles Haudivillers Lafraye Laversines Nivillers Oroër Rochy-Condé Therdonne Velennes	Allonne Bailleul-sur-Thérain Beauvais Bonlier Bresles Le Fay-Saint-Quentin Fontaine-Saint-Lucien Fouquerolles Guignecourt Haudivillers Juvignies Lafraye Laversines Maisoncelle-Saint-Pierre Nivillers Oroër Rochy-Condé Therdonne Tillé Velennes Verderel-lès-Sauqueuse
Auneuil	Auneuil Auteuil Beaumont-les-Nonains Berneuil-en-Bray Frocourt La Houssoye Jouy-sous-Thelle Le Mesnil-Théribus La Neuville-Garnier Ons-en-Bray Porcheux Rainvillers Saint-Germain-la-Poterie Saint-Germain-la-Poterie Saint-Paul Valdampierre Villers-Saint-Barthélemy Villotran	Auneuil Auteuil Beaumont-les-Nonains Berneuil-en-Bray Frocourt Goincourt La Houssoye Jouy-sous-Thelle Aux Marais Le Mesnil-Théribus La Neuville-Garnier Ons-en-Bray Porcheux Rainvillers Saint-Germain-la-Poterie Saint-Léger-en-Bray Saint-Martin-le-Nœud Saint-Paul Valdampierre Villers-Saint-Barthélemy Villotran
Marseille-en-Beauvaisis	Achy Blicourt Bonnières Fontaine-Lavaganne Gaudechart Haute-Épine Hétomesnil Lihus Marseille-en-Beauvaisis Milly-sur-Thérain La Neuville-sur-Oudeuil La Neuville-Vault Oudeuil Pisseleu	Achy Blicourt Bonnières Fontaine-Lavaganne Fouquenies Gaudechart Haute-Épine Herchies Hétomesnil Lihus Marseille-en-Beauvaisis Milly-sur-thérain Le Mont-Saint-Adrien La Neuville-sur-Oudeuil

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Prévillers Rothois Roy-Boissy Saint-Omer-en-Chaussée Villers-sur-Bonnières	La Neuville-Vault Oudeuil Pierrefitte-en-Beauvaisis Pisseleu Prévillers Rothois Roy-Boissy Saint-Omer-en-Chaussée Savignies Troissereux Villers-sur-Bonnières